

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 septembre 2016

Collecte céréalière 2016 : InVivo et ses coopératives adhérentes se mobilisent et mettent en œuvre des dispositions exceptionnelles

Face à la situation particulièrement délicate de la campagne 2016 avec une collecte de blé en recul de plus de 30 %, le Conseil d'Administration d'InVivo s'est réuni ce jeudi 15 septembre et a pris cinq décisions importantes pour soutenir les agriculteurs français.

Les trois premières mesures concernent les produits d'approvisionnement des agriculteurs :

- Philippe Mangin, Président du Conseil d'Administration d'InVivo, va demander au Ministre de l'Economie et des Finances, ainsi qu'au Ministre de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt un aménagement conjoncturel de la LME concernant les achats d'intrants (semences, engrais et produits de protection des plantes) pour la campagne 2016-2017. Cette disposition exceptionnelle permettra aux fournisseurs et aux coopératives d'adapter leurs conditions commerciales selon leurs problématiques régionales.
- Par l'intermédiaire du Pôle Partenaires Agrofourniture, le Groupe InVivo va demander une participation exceptionnelle aux fournisseurs via la création d'un compte conjoncturel. Les montants collectés grâce à ce compte seront ensuite répartis en intégralité auprès des coopératives. Cette contribution ira au-delà des conditions commerciales habituelles et sera entièrement reversée aux agriculteurs par le biais de leurs coopératives.
- Pour accroître la possibilité de négocier un vaste choix de produits génériques à des prix compétitifs pour les agriculteurs français, le Pôle Partenaires Agrofourniture crée une centrale d'achat et de massification de produits phytosanitaires post-brevet, appelée GALAXY.

Deux mesures complémentaires ont été prises concernant la commercialisation des grains :

- Exceptionnellement cette année, les « Coopératives Engagées » affectées par une forte baisse de collecte, pourront partiellement annuler la livraison des quantités qu'elles avaient contractuellement décidé de confier à InVivo Trading. InVivo Trading s'engage pour autant à honorer les contrats passés avec les clients étrangers, à partir d'autres origines mais aussi avec des blés français lorsque les opportunités se présenteront. Ainsi InVivo sera en mesure de fidéliser ses clients historiques et de préserver la place de la France sur le marché mondial.
- Un comité de réflexion stratégique sur la compétitivité de la filière blé française à l'export pays tiers va être créé, afin de trouver des solutions aux problématiques à la fois conjoncturelles et structurelles qu'elle rencontre depuis plusieurs années.

A propos d'InVivo

Le Groupe InVivo réunit 216 coopératives, qui rassemblent elles-mêmes plus de 300 000 agriculteurs. Il emploie 8 800 collaborateurs dans 30 pays. InVivo intervient dans quatre grands domaines d'activités : Agriculture (semences, agrofourniture, commerce international des grains), Nutrition et Santé Animales, Distribution Grand Public, Vin. Son chiffre d'affaires 2015-2016 s'est élevé à 6,4 milliards d'euros.

Pour en savoir plus : www.invivo-group.com ou [www.twitter.com/InVivoGroup](https://twitter.com/InVivoGroup)

Contacts presse :

Direction de la communication - Charlotte de Lattre
T. +33 (0)1 40 66 27 30 - M. +33 (0)6 01 06 12 74
cdelattre@invivo-group.com

InVivo Agriculture - Thomas Bégon
T. +33 (0)1 40 66 29 59 - M. +33 (0)6 17 01 57 81
tbegon@invivo-group.com